

Informations concernant la garantie

Helac Corporation garantit que ses produits sont exempts de tout défaut matériel et de fabrication pendant une période de deux (2) ans ou 2 000 heures d'utilisation, selon la première éventualité, pour les applications définies comme étant modérées, sur la machine pour laquelle l'accessoire de Helac (PowerTilt®) a été conçu avec des soupapes de l'orifice traversant ou du port de travail installées selon les recommandations de Helac Corporation. La période de garantie commence lors de la première mise en service de l'accessoire de Helac, comme indiqué sur la carte d'enregistrement de la garantie. Les pièces et la main-d'œuvre seront couvertes pendant les 12 premiers mois ou les 1 000 premières heures de service à compter du début de la période de garantie. Seules les pièces sont couvertes jusqu'à la fin de la période de garantie.

Cette garantie s'annule si tout produit est réparé, subit des travaux ou est modifié par des personnes non autorisées par Helac Corporation, ou fait l'objet d'une mauvaise utilisation, mauvaise application, négligence, accident, surcharge, altération de champ, utilisation abusive ou application de service au-delà de celles pour lesquelles l'accessoire a été conçu. Helac Corporation ne peut en aucun cas être tenu responsable de tout dommage indirect ou consécutif ou de toute réclamation comprenant, mais sans s'y limiter, l'application dans laquelle le produit a été placé, les missions sur le terrain, les frais de transport, les échantillons de carburant, le temps d'arrêt, etc. Les problèmes de réparation et/ou de remplacement sous garantie seront résolus selon la façon dont le produit a été acheté :

Helac Corporation se réserve le droit d'apporter des modifications à la conception ou la construction de tous ses produits à tout moment sans encourir aucune obligation d'apporter des changements ou des modifications aux produits déjà vendus. Helac Corporation se réserve le droit de modifier cette garantie ou ses conditions à tout moment. Cette garantie remplace toutes les autres garanties et/ou les garanties préalables, expresses ou implicites, et aucune autre société ou personne n'est autorisée à représenter ou à assumer, pour Helac Corporation, toute responsabilité dans le cadre de la vente de produits de Helac Corporation autres que ceux énoncés dans le présent document.